

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE
LA CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

ET

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX (APTS)**

MAI 2023

- CONSIDÉRANT** la mise en vigueur, le 5 mai 2022, du Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale ;
- CONSIDÉRANT** la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de procéder à la création de titres d'emploi de candidats dans le domaine du radiodiagnostic, de la médecine nucléaire, de la radio-oncologie et de l'électrophysiologie médicale;
- CONSIDÉRANT** le premier paragraphe de la clause 36.06 du mécanisme de modification à la Nomenclature des titres d'emploi, des taux et des échelles de salaire (mécanisme) prévu aux conventions collectives;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

L'annexe 9 sur les emplois-remorques, santé et services sociaux des dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 30 janvier 2022 et liant,
d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (APTS)

est modifiée par l'ajout des titres d'emploi suivants :

# Titres d'emploi	Titres d'emploi	Classe d'emplois	Titres d'emploi de référence	% d'ajustement
2204	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale du domaine du radiodiagnostic ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale du domaine radiodiagnostic.	1	4-2205	91,0
2206	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en radio-oncologie ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en radio-oncologie.	1	4-2207	91,0
2209	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale du domaine de la médecine nucléaire ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale du domaine de la médecine nucléaire.	1	4-2208	91,0
2216	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale du domaine de l'échographie médicale ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale du domaine de l'échographie médicale.	1	4-2217	91,0
2283	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en électrophysiologie médicale ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en électrophysiologie médicale.	1	4-2286	91,0

1. Le Comité national des emplois prévu au mécanisme de modifications à la nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire de la convention collective ne peut être saisi d'une demande en lien avec la création des titres d'emploi mentionnés à cette entente.
2. La présente entente entre en vigueur à compter de la date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 27 ^e JOUR DU MOIS DE juillet
2023.

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL
PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(APTS)**

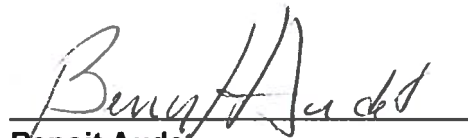


**Véronique Papillon
Porte-parole syndicale
APTS**

**LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX (CPNSSS)**



**Louis Bourcier
Directeur général - CPNSSS**



**Benoit Audet
APTS**



**Jean-Guy Payette
Porte-parole patronal
CPNSSS**